



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 9 JUILLET 2024**

### **Date de convocation : mercredi 3 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Étaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN.

Était absent non excusé : Alexandre BOURGEOT

Secrétaire de séance : Florence ROPARS

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024**

Après modification, approbation à l'unanimité.

### **2/ Compte-rendu de la réunion d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les enjeux de la réunion de Commission d'urbanisme.

Les accès à la propriété Pantanella mais également aux propriétés environnantes ont été discutés.

La Commission propose l'accès par le Chemin Vert en le rendant voie communale, jusqu'au niveau de la propriété de Monsieur ANCELLE.

La parcelle B3 serait réaménagée afin de pouvoir y effectuer une aire de retournement ainsi qu'une voie permettant l'accès aux Services de Secours.

L'autre partie resterait en Chemin Vert.

L'intérêt est d'officialiser l'entrée de Monsieur ANCELLE ainsi que de permettre l'accès à plusieurs propriétaires.

Pour les parcelles B2 B3 B6 il est demandé d'avoir un accès chacun sur cette voirie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas d'élaboration d'un PUP, les parcelles B2, T2 et T3 seront exonérées de taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire transmet l'offre de don de Monsieur PANTANELLA, proposant 600 livres.

Monsieur le Maire fait lecture à l'ensemble de l'assemblée du courriel reçu du porteur de projet.

Monsieur LAVEILLE remarque que pour le moment les futurs habitants ne pourront donner leur avis sur la question.

Monsieur VAREN propose qu'ils passent par la cour de la ferme.

Monsieur le Maire, demande si la Mairie pourrait prendre en charge une partie des travaux qui rendrait carrossable la voirie.

Madame ROPARS propose de réaliser un chiffrage.

Monsieur BUISSON relève qu'il faut s'assurer auprès des services d'urbanisme que les travaux puissent réellement se faire.

Monsieur le Maire prend note de cette demande et la transmettra aux services d'urbanisme.

Monsieur LAVEILLE fait remarquer que la délibération devra être reportée au moment où la commune aura soulevé toutes les interrogations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SAMSON.

Monsieur SAMSON remarque que dans le PLU la zone prévue pour l'aire de retournement n'avait pas été prévue à cet effet. Il faudrait récupérer 1 mètre au total, peut-être 50cm de chaque côté du chemin.

Monsieur le Maire explique que rue de la République, la circulation est tout de même importante et que le bitume s'y abîme.

Monsieur LAVEILLE soumet que les rues de la commune s'usent toutes.

Monsieur le Maire explique que si les travaux sont effectués jusqu'au bout, la signalisation devra être réalisée pour l'autorisation de circulation à sens unique.

Monsieur SAMSON rappelle les normes prévues pour la circulation, même à sens unique, des camions. Une exigence de 12 mètres de diamètre est posée pour que les services de secours ainsi que les services de gestion des déchets puissent circuler.

Madame ROPARS propose de répondre à Monsieur PANTANELLA que la commune essaye au mieux de trouver une solution pour ce projet.

Après discussion, la délibération est reportée.

### **3/ Délibération : Avancement de grade par concours**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame PEIXOTO MOREIRA, secrétaire générale de mairie, a été reçue brillamment à son examen. A l'issue de ce résultat, la commune doit délibérer pour fermer le poste actuel d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée hebdomadaire de 14/35<sup>ème</sup> afin d'ouvrir le poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 14/35<sup>ème</sup>.

Cet avancement de grade aura pour effet une augmentation de salaire de 1,97 € HT.

Adoptée à l'unanimité

### **4/ Divers**

#### **4.1/ Dons de livres**

Monsieur le Maire revient sur la donation de livres pour la bibliothèque, proposée par Monsieur Pantanella.

L'ensemble de l'assemblée remercie très grandement Monsieur Pantanella mais ne peut accueillir une telle donation avant les travaux d'agrandissement de la mairie.

#### **4.2/ Bornes à incendie**

Madame ROPARS demande la raison pour laquelle les bornes sont balisées.

Monsieur le Maire répond que c'est une façon de repérer celles qui sont équipées d'un enregistreur de pression.

Monsieur BUISSON affirme que les bornes sont toujours fonctionnelles.

#### **4.3/ Intervention cette semaine borne**

Monsieur BUISSON fait part de l'intervention de SNA pour la borne à incendie qui fuit à l'angle de la rue de la Libération et de la rue de la Mare à Jouy.

#### **4.4/ Feuille de La Heunière**

Il serait nécessaire de rappeler aux personnes qui taillent aux abords de la rue que les herbes soient correctement ratissées pour ne pas boucher les égouts.

#### **4.5/ Barrières du cimetière**

L'intervention sera effectuée le jeudi 11/07/2024 pour remettre les grilles au cimetière.

#### **4.6/ Société BROD**

Le conseil municipal souhaite recevoir Monsieur BLOT pour la finalisation des travaux de la rue du Vieux Château.

Fin de séance 20H37

